

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD,
Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme MEZIERE, *Adjoint au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ,
Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. TCHENG,
M. LUCCHINI, M. CLEMENT, *Conseillers Municipaux.*

Arrivé à 20h50 : M. EL MAHJOUBI

Arrivé à 20h55 : M. BUI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHIARAMELLO (pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

Mme YAHYA (pouvoir à Mme NEVEU)

M. LAHSSINI (pouvoir à M. TELLIER)

M. KHINACHE (pouvoir à M. PORTELLI)

M. LANDREAU (pouvoir à M. HAQUIN)

M. QUENUM (pouvoir à Mme MARY)

M. FABRE (pouvoir à M. TCHENG)

ABSENTS : Mme SEVIN-ALLOUET, M. BOYER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO-FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**Résultat du vote : Présents ou représentés : 31 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31****II- COMMUNICATIONS DU MAIRE****Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivée de M. EL MAHJOUBI**III - AFFAIRES GENERALES**

- 1) Adhésion au PASS Territorial du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Grande Couronne et à PLURELYA au 1^{er} janvier 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'adhérer au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial pour la période 2020-2024, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DECIDE** de souscrire à la formule n°3, correspondant à un montant annuel par agent de 199 €. A cette cotisation annuelle s'ajoutent les frais de gestion du CIG fixés à 5 € par agent ;
- **DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** aux dites créations et suppressions.

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	MOTIFS
1	Attaché Principal	Avancement de Grade
1	Adjoint administratif principal de 1ere classe	Avancement de Grade
1	Ingénieur Hors Classe	Avancement de Grade
2	Ingénieur	Article 3-3-2° - Informatique et Espace Public
1	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	Recrutement
1	Educateur APS principal de 2eme classe	Avancement de Grade
1	AEA principal 2eme classe 35%	
1	AEA principal 2eme classe 27%	
1	AEA 30%	
NOMBRE DE POSTES CREES : 10		

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	MOTIFS
2	Ingénieur	
2	Technicien Principal de 1ere classe	Départs
3	ATSEM Principal de 2eme classe	Suppressions suite à promotion interne
1	AEA principal 2eme classe 100%	
1	AEA principal 2eme classe 70%	
1	AEA principal 2eme classe 50%	
NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES : 9		
NOMBRE DE POSTES SUR LA VILLE : 540		

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 29
 Abstentions : 3 (M. TCHENG, M. FABRE, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »

- 3) Approbation de la charte relative à la qualité de vie au travail

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la charte relative à la qualité de vie au travail qui porte sur les relations entre agents, d'une part, entre les agents et leur hiérarchie, les élus ou les usagers, d'autre part, et qui traite de la qualité de vie au travail, du droit à la déconnexion et de la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences au travail ;
- **DECIDE** qu'elle prendra effet au 1er janvier 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Arrivée de M. BUI

- 4) Indemnité de conseil du receveur municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** l'attribution à Madame Catherine VETSEL, Receveur, du taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 ;
- **CONFIRME** cette attribution au titre de l'année 2019 ;
- **PREND ACTE** que l'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :
 - Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
 - Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
 - Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50 ‰
 - Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
 - Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 ‰
 - Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50 ‰
 - Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.10 ‰,

- **PREND ACTE** qu'en aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150 ;
- **DECIDE** que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 6225.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) Société de coordination entre Val Paris Habitat et LogiRep – Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE**, à bulletin secret, Madame MEZIERE, comme représentant permanent de la Ville administrateur personne morale au sein du conseil d'administration de la société de coordination avec voix délibérative ;

- **DESIGNE**, à bulletin secret, Madame MEZIERE, comme représentant à l'Assemblée générale des actionnaires de la société de coordination avec voix consultative.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 27 Pour : 27
M. le Maire, M. HAQUIN, M. NACCACHE, M. TELLIER, Mme NEVEU, Mme BERNIER ne prennent pas part au vote.

- 6) Signature de la convention avec le Pôle Sup' 93 pour la réalisation d'un projet artistique et pédagogique d'un enseignant du Conservatoire

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la Convention avec le Pôle Sup'93 pour la réalisation d'un projet artistique et pédagogique d'un enseignant du Conservatoire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Pôle Sup'93 et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IV - EDUCATION

- 1) Aide financière aux projets éducatifs proposés par les écoles d'Ermont pour l'année scolaire 2019/2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** les subventions selon le tableau suivant :

		type de séjour	nombre d'élèves	subvention à verser	Total/ école	Total/ enfant
1	Ecole élémentaire L. Pasteur	Equitation et cuisine	26	250,00 €	250,00 €	9,62 €
2	Ecole élémentaire E. Delacroix	Débarquement de Normandie	64	200,00 €	2 200,00 €	15,83 €
3		Voyage-découverte en Vendée	75	2 000,00 €		
4	Ecole maternelle V. Hugo	projet jardinage	60	350,00 €	350,00 €	5,83 €

- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la reconduction du programme Lire et Faire Lire 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la reconduction du programme Lire et Faire Lire ;
- **FIXE** la participation financière à 500 € par an ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) Crédits scolaires et autres subventions - Année 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions afférentes ;
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget communal 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) Signature d'une convention avec le Syndicat Val d'Oise Numérique

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent avec le Syndicat de gestion Val d'Oise Numérique.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) Adhésion au programme KOKORO LINGUA, méthode d'anglais à l'attention des élèves du premier degré

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la Commune à adhérer au programme Kokoro Lingua pour l'apprentissage de l'anglais au sein de 8 classes du 1^{er} degré, de janvier à décembre 2020, moyennant un coût global de 2 080,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

V - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCE

Equipement :

- 1) Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à accorder une dérogation au repos dominical, sur la journée complète, les 5 dimanches suivants pour l'année 2020 :
 - 26 janvier 2020
 - 6 décembre 2020
 - 13 décembre 2020
 - 20 décembre 2020
 - 27 décembre 2020

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Pour : 30
Abstentions : 3 (M. TCHENG, M. FABRE, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**

- 2) Création d'un aménagement routier de sécurisation des abords de l'école Delacroix : Demande de subvention relative à des opérations de sécurisation des abords des écoles auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'Aide aux Routes Communales et Communautaires - Ecoles

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'aide à la création d'un aménagement routier de sécurisation des abords de l'école Delacroix, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'Aide aux Routes Communales et Communautaires – Ecoles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) Travaux de requalification et d'aménagement routier 2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'Aide aux Routes Communales et Communautaires - Voirie

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'aide aux travaux de requalification et d'aménagement routier prévus en 2020, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'Aide aux Routes Communales et Communautaires – Voirie ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) Travaux d'enfouissement d'une portée de câbles électriques rue Michelet pour l'installation de Bornes d'Apport Volontaire (BAV) pour la résidence Clos Laisné : Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, Gaz et Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention pour les travaux d'enfouissement d'une portée de câbles électriques rue Michelet, pour l'installation de Bornes d'Apport Volontaire (BAV) pour la résidence Le Clos Laisné ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) Travaux de réhabilitation et d'extension de la restauration du groupe scolaire Louis Pasteur : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la restauration du groupe scolaire Louis Pasteur ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Urbanisme :

- 6) Mise en vente de la parcelle cadastrée AI 733 correspondant à une portion de la rue des Bornes au profit de la Communauté d'agglomération Val Parisis, à l'euro symbolique

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la cession de la parcelle, sise AI 733 d'une superficie de 374 m² à l'euro symbolique ;
- **INDIQUE** que la compensation financière de la cession à l'euro symbolique sera la suppression, dès transfert de propriété, de la pénalité de 216.000 euros appliquée par la Communauté d'agglomération Val Parisis sur l'attribution de compensation octroyée à la Commune d'Ermont au titre de la ZAC Ermont Eaubonne ;
- **INDIQUE** que la Communauté d'agglomération Val Parisis s'est engagée à vérifier que l'attributaire du projet d'aménagement réalise effectivement, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Val Parisis :
 - une voie pour « véhicules légers » et des trottoirs comprenant également une circulation douce et l'ensemble des services (assainissement, éclairage public, réseaux de téléphonie, courants forts et faibles...) sur le terrain de la Communauté d'agglomération Val Parisis située le long de la voie ferrée et rejoignant la partie de la rue des Bornes non déclassée à la rue Raoul Dautry ;
 - la parfaite réalisation de ces ouvrages par la production d'un document conforme à l'article 40 du CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) Travaux, à savoir notamment :
 - Les spécifications de pose, les notices de fonctionnement, les prescriptions de maintenance des éléments d'équipement mis en œuvre, les conditions de garantie des fabricants attachées à ces équipements, ainsi que les constats d'évacuation des déchets ;
 - Les autres éléments du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) ;
- **PRECISE** que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de publicité foncière applicables ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) Echange des parcelles AD 812p, 854p et AD 601 entre un particulier et la commune d'Ermont – complément à la délibération n°19/152 du 14 novembre 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **CONFIRME** l'échange de parcelles entre la Commune d'Ermont et M. S. concernant les parcelles cadastrées AD 812p, AD 854p et AD 601, selon les modalités suivantes :
 - Transfert de propriété de la parcelle AD 601, dont la surface est de 16m², de la Commune d'Ermont à M. S. ;
 - Transfert de propriété des parcelles AD 812p, dont la surface est de 12m² et AD854p, dont la surface est de 0,14 m², de M. S. à la Commune d'Ermont.
- **FIXE** le prix de cession à hauteur de trois cent quatre-vingt-six euros (386,00 €), hors frais de notaire ;
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de M. S. ;
- **PRECISE** que la vente sera effectuée sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que la recette est prévue au budget 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VI - FINANCES

1) Budget Principal : vote du budget primitif pour l'année 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOPTE**, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2020 :

- section d'investissement votée par chapitres, comprenant cinq opérations votées en AP/CP :
 - Opération n° 201501 : Restructuration du groupe scolaire Hugo : réfectoire et accueil de loisirs
 - Opération n° 201602: Réhabilitation des locaux et aménagements extérieurs du CSC des Chênes II
 - Opération n° 201603 : Création d'un nouveau conservatoire
 - Opération n° 201801: Réhabilitation du stade Dautry
 - Opération n° 201802 : Ferme pédagogique
- section de fonctionnement votée par chapitres.
- **PRECISE** l'ouverture, en section de fonctionnement, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 100 000 € représentant 0,30 % des dépenses réelles de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2020 ;
- **PRECISE** l'ouverture, en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 100 000 € représentant 1,25 % des dépenses réelles de d'investissement ouvertes au budget primitif 2020 ;
- **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 35 218 192 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 7 943 110 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses ;
- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2020, s'élève donc à la somme de 43 162 002 € toutes sections confondues.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Pour : 30
Abstentions : 3 (M. TCHENG, M. FABRE, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »

2) Subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

3) Travaux de rénovation du complexe sportif Raoul Dautry : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative aux travaux de rénovation du complexe sportif Raoul Dautry, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL CP
201801	Maitrise d'œuvre	839 700 €	- €	44 168 €	795 532 €	- €	- €	- €	839 700 €
	Travaux	7 905 429 €	157 270 €	1 424 216 €	314 468 €	1 937 959 €	1 704 736 €	2 366 779 €	7 905 429 €
	Travaux de démolition du complexe Raoul Dautry	8 745 128 €	157 270 €	1 468 384 €	1 110 000 €	1 937 959 €	1 704 736 €	2 366 779 €	8 745 128 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1 ;
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
 - Une subvention de 320 000 € a été attribuée par la Région Ile-de-France (notification du 07 juin 2019)

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- Le recours à l'emprunt et l'autofinancement.

- **DIT** que le suivi de l'AP/CP fera l'objet d'une opération n° 201801 budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) Restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) : Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n°201501

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n° 201501 relative à la restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) au montant global actualisé de 4 442 722 € TTC et la répartition de crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2015 CP2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201501	Maîtrise d'œuvre	518 691 €	154 733 €	165 550 €	122 835 €	75 573 €	518 691 €
	Travaux	3 924 031 €	0 €	497 940 €	2 812 210 €	613 881 €	3 924 031 €
	Restructuration groupe scolaire V.Hugo (Réfectoire et ALSH)	4 442 722 €	154 733 €	663 490 €	2 935 045 €	689 454 €	4 442 722 €

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 728 784.12 €,
- Le Conseil Départemental du Val d'Oise pour 269 000.00 €,
- La Région Ile de France pour 520 000.00 €,
- Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit, 2 924 937.88 €.

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°18/165 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) Restructuration du restaurant scolaire E. Delacroix : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative aux travaux de restructuration du restaurant scolaire Delacroix, ainsi que la réparation des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
Restructuration du Restaurant Scolaire DELACROIX	Maitrise d'œuvre	74 843 €	10 824 €	61 592 €	2 427 €	74 843 €
	Travaux	806 563 €		771 211 €	35 352 €	806 563 €
	Restructuration du Restaurant Scolaire DELACROIX	881 406 €	10 824 €	832 803 €	37 779 €	881 406 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1 ;

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

- Une subvention de 150 000 € a été attribuée par la Région Ile-de-France (notification du 16 mai 2017),
- Une subvention de 126 478 € a été attribuée par le Conseil Départemental (notification du 12 février 2018),
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- Le recours à l'emprunt et l'autofinancement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

6) Création du nouveau Conservatoire : Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement
Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201603 relative à la création d'un nouveau cimetière au montant global actualisé de 6 330 000 € TTC et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201603	Maîtrise d'œuvre	912 828 €	46 992 €	426 020 €	190 495 €	249 321 €	912 828 €
	Travaux	5 417 172 €		0 €	774 673 €	4 642 499 €	5 417 172 €
	Création d'un nouveau conservatoire	6 330 000 €	46 992 €	426 020 €	965 169 €	4 891 820 €	6 330 000 €

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404%, soit une attribution maximale de 1 038 373.20 €,
- le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du contrat départemental pour 496 000.00 €,
- la Région Ile de France pour 914 694.00 € (dont les modalités de perception sont en cours de précision par les services de la Région),
- Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 3 880 932.80 €.

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°18/167 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

7) Réhabilitation des locaux et aménagements extérieurs du Centre Socio Culturel des Chênes - Tranche II : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201602 relative à la réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2^{ème} tranche) au montant global actualisé de 1 233 154 € TTC et la répartition de crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201602	Maîtrise d'œuvre	127 556 €	2 064 €	92 324 €	33 167 €	0 €	127 556 €
	Travaux	1 105 598 €	0 €	522 085 €	581 293 €	2 220 €	1 105 598 €
	Réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2^{ème} tranche)	1 233 154 €	2 064 €	614 409 €	614 460 €	2 220 €	1 233 154 €

- **APPROUVE** l'équilibre des recettes comme suit :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 202 286.58 €
- Le Conseil Départemental du Val d'Oise : 198 740.00 €
- Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 832 127.42 €

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°18/164 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) Travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de Police Municipale : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative à aux travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de la police municipale actualisée à 371 021 € et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
Police Municipale	Maitrise d'œuvre	35 056 €	17 421 €	17 069 €	566 €	35 056 €
	Travaux	335 966 €		335 326 €	640 €	335 966 €
	Travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de police municipale	371 021 €	17 421 €	352 395 €	1 206 €	371 021 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1 ;
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16,404%, soit une attribution maximale de 60 862.28 €,
 - Une subvention de 38 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental du Val d'Oise (notification du 08 janvier 2018),
 - Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 272 158.72 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) Tarifs communaux pour l'année 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 10) Association des Maisons de Santé Pluri professionnelles d'Ermont : versement d'une subvention de fonctionnement et signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec la commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 79 513 euros à l'association des Maisons de santé pluriprofessionnelles d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1, renouvelant, pour une durée d'un an, la convention pluriannuelle signée avec ladite association.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 11) Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'avenant de la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention et tous les documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 12) Crèche des Bouquinvilles : Convention de reversement de subvention au Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne dans le cadre des « Contrats Enfance Jeunesse »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de reversement de subvention au profit du Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne, se traduisant comme suit :

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour Ermont :</u> Année 2019 : 117 909,11 € Année 2020 : 117 978,44 € Année 2021 : 117 978,44 € 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour Eaubonne :</u> Année 2018 : 69 284,57 € Année 2019 : 94 367,80 € Année 2020 : 94 367,80 € Année 2021 : 94 367,80 € Année 2022 : 94 367,80 €
--	---

- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document afférent et avenant découlant de son application.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H40.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,
 Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 26 décembre 2019